

02. Prélèvements sur les revenus des ménages

PS_501	Imposer une globalisation des revenus	La mesure prévoit que les revenus actuellement soumis au précompte mobilier (hors tranche exonérée d'intérêts et de dividendes) soient globalisés avec les revenus à l'impôt des personnes physiques ; le précompte mobilier cesse d'être libératoire.
PS_502	Stock-options : taxation de la valeur sous-jacente des actions	La mesure prévoit que l'assiette imposable pour les stock-options à l'impôt des personnes physiques ne soit plus l'avantage de toute nature comme dans le régime actuel, mais bien la valeur sous-jacente des actions.
PS_503	Lutter contre la fraude fiscale	Lutte contre la fraude fiscale (impôts sur le revenu des personnes physiques).

05. TVA, accises et autres impôts indirects

PS_201	Réduire la TVA sur l'électricité de 21% à 6%	Le taux de TVA sur l'électricité consommée par les ménages est actuellement de 21%. La mesure prévoit de faire passer la TVA à 6% à partir de 2020.
--------	--	---

06. Protection sociale

PS_104	Supprimer la limitation dans le temps des allocations d'insertion	Dans le régime actuel, les allocations d'insertion (régime chômage) sont limitées dans le temps. La mesure prévoit de supprimer la limitation dans le temps des allocations d'insertion (régime chômage) à partir de 2020.
PS_105	Ramener à 65 ans l'âge légal de la pension	La législation actuelle prévoit un relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030. La mesure annule ces relèvements. L'âge légal de la retraite est maintenu à 65 ans après 2024.
PS_106	Modifier les critères permettant de partir en pension anticipée, les ramenant à 60 ans et 40 années de condition de carrière	Cette mesure rend possible le départ anticipé à la retraite à partir de 60 ans pour les personnes justifiant d'une durée de carrière de 40 années. Selon la législation actuelle cette condition est de 44 années de carrière à partir de 60 ans, 43 années de carrière à partir de 61 ans et de 42 années de carrière à partir de 63 ans.
PS_107	Octroyer une indemnité aux travailleurs indépendants dès le premier jour de maladie	Dans le régime actuel, les travailleurs indépendants se voient imposer en cas de maladie une période de carence de 14 jours durant laquelle ils ne perçoivent pas d'indemnités d'incapacité de travail. La mesure vise à supprimer la période de carence et à garantir le paiement de l'indemnité dès le 1 ^{er} jour de maladie du travailleur indépendant.
PS_202	Amener à 1.500 euros net par mois les pensions minimales (en cas de carrière complète)	La mesure prévoit d'augmenter les pensions minimums en cas de carrière complète pour un isolé dans le régime des travailleurs salariés et indépendants jusqu'à € 1750 brut par mois en 2020 (soit € 1 500 net) . Les pensions minimums des autres statuts familiaux sont augmentées proportionnellement.
PS_203	Augmentation des allocations sociales au seuil de pauvreté	Relèvement en 2020 jusqu'au seuil de pauvreté des allocations sociales minimums en chômage, crédit-temps/interruption de carrière/congé thématique, revenu d'intégration et équivalent, allocation de remplacement de revenus pour personnes handicapées, garantie de revenus aux personnes âgées et revenu garanti aux personnes âgées.

07. Soins de santé

PS_101	Rembourser intégralement les consultations et visites à domicile des médecins généralistes pour tout le monde	La mesure prévoit de rembourser intégralement les consultations et visites à domicile des médecins généralistes pour l'ensemble des affiliés auprès d'une mutualité.
PS_102	Rembourser intégralement les	La mesure prévoit de rembourser intégralement les consultations de dentisterie générale pour les

consultations de dentisterie générale pour les adultes adultes. Ces consultations actuellement gratuites pour les personnes mineures sont ainsi étendues à l'ensemble des affiliés auprès d'une mutualité. Les consultations de dentisterie générale reprennent entre autres l'examen buccal, le détartrage et l'obturation dentaire.

08. Frais de fonctionnement des administrations publiques

- | | | |
|--------|---|--|
| PS_301 | Recruter 3.000 policiers supplémentaires | La mesure prévoit de recruter 1.300 policiers fédéraux et 1.700 policiers locaux. Le recrutement des policiers locaux est financé par une hausse de la dotation du pouvoir fédéral aux zones de police locale. |
| PS_302 | Augmenter structurellement les moyens de la Justice - recrutement et frais de personnel | La mesure prévoit d'augmenter les dépenses de fonctionnement du SPF justice. 80% de cette augmentation est consacrée au recrutement de personnel et 20% aux autres frais de fonctionnement. |
| PS_504 | Renforcement de l'Inspection Spéciale des Impôts dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale | La mesure prévoit de recruter 100 agents supplémentaires de niveau A et B pour l'Inspection Spéciale des Impôts, dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale. |

09. Investissements

- | | | |
|--------|--|---|
| PS_304 | Augmenter structurellement les moyens de la Justice - infrastructure | La mesure prévoit d'augmenter de façon permanente les dépenses d'investissement dans les infrastructures du SPF Justice. |
| PS_305 | Augmenter structurellement la dotation de la SNCB - investissement | Augmentation des dépenses d'investissement de la SNCB (consacrées au matériel roulant et aux gares), financées par des dotations additionnelles du Pouvoir fédéral. |
| PS_306 | Augmenter structurellement la dotation d'Infrabel - investissement | Augmenter de façon permanente les dépenses d'investissement dans les infrastructures de transport ferroviaire |
| PS_401 | Adopter un programme de rénovation énergétique des logements bruxellois et wallons | Augmentation des primes à la rénovation énergétique des logements. |

10. Autres opérations non financières

- | | | |
|--------|--|---|
| PS_103 | Fournir un repas chaud gratuit à tous les élèves fréquentant l'enseignement maternel et fondamental en Fédération Wallonie-Bruxelles | La mesure table sur un coût de 3 euros par repas, 4 jours par semaine. La mise en place de cette mesure est progressive : année scolaire 2020-2021 : maternelles, 2021-2022 : maternelles, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} primaires, 2022-2023 : maternelles, 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} primaires, 2023-2023 : tous les établissements maternels et primaires |
| PS_303 | Augmenter structurellement les moyens de la Justice - aide juridique | Renforcement de l'aide juridique par une augmentation des dépenses du SPF justice consacrées à ce domaine. |
| PS_307 | Augmenter structurellement la dotation de la SNCB et d'Infrabel - recrutement de personnel, digitalisation et politique tarifaire | Augmentation des subventions du Pouvoir fédéral à la SNCB, en vue de financer le recrutement de personnel supplémentaire, une réduction des tarifs et des frais liés à la digitalisation. 60% de l'augmentation est consacrée à la réduction des tarifs, 28% à la digitalisation et 12% au recrutement de personnel. |